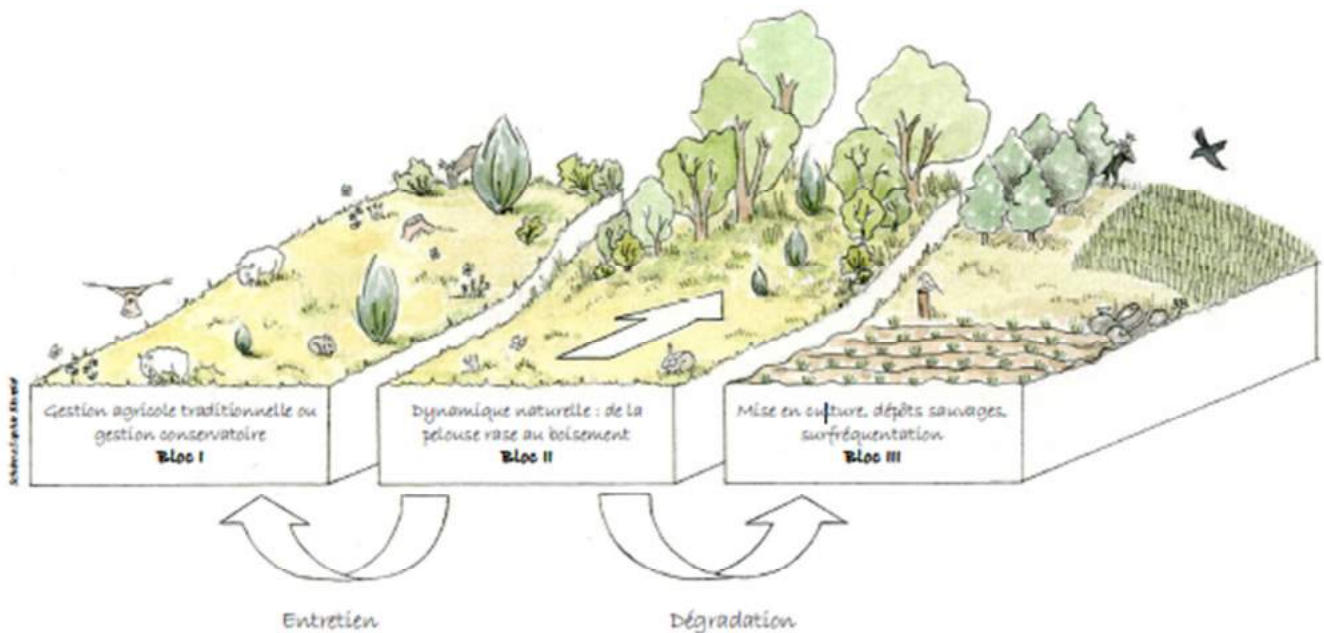


HISTOIRE DE 20 ANS DE CHANTIERS BENEVOLES

INITIÉS PAR NATURESSONNE

COMMENT EST NÉE L'IDÉE ?

Dès 1990, NaturEssonne a réalisé des inventaires floristiques sur les pelouses calcaires de l'Essonne. Une étude réalisée en 1992 associera un inventaire écologique et une étude historique pour mieux comprendre l'évolution de ces milieux rares et menacés. Les sites de pelouses en bon état de conservation sont alors identifiés afin de pouvoir mettre en œuvre les actions de gestion conservatoire destinées à lutter contre la dynamique naturelle de la végétation qui les font évoluer vers des boisements.



Grâce à la création en 1995 du « Fonds de Gestion de l'Espace Rural » (FGER) institué par le Ministère de l'Agriculture, les premiers travaux de gestion sont mis en œuvre en 1996 et 1997 (coupe d'arbres et broyage pour lutter contre l'embroussaillage), en accord avec les propriétaires concernés.

En 1992, après le lancement du LIFE (Instrument Financier pour l'Environnement) par l'Union Européenne, la Commission Européenne autorise fin 1998 « Espaces Naturels de France », fédération nationale regroupant les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels (CREN), à créer un programme LIFE « Protection des pelouses sèches relictuelles de France ».

Après validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) d'Ile-de-France, les parcelles destinées à être incorporées dans le « site Natura 2000 du Gâtinais », selon la « Directive Habitats » parue en 1992 et grâce à l'action conjointe menée par le Conservatoire Pro Natura Ile-de-France et NaturEssonne, pourront bénéficier de cette opération « LIFE pelouses sèches ». Pro Natura Ile-de-France devenait opérateur régional d'Espaces Naturels de France et NaturEssonne son opérateur délégué pour l'Essonne. Ce programme se déroulera de 1999 à 2002.



Programme LIFE Protection des pelouses sèches relictuelles de France

MAIS TOUT CELA NE CONSTITUAIT QU'UN ELEMENT POUR LA PRESERVATION DES SITES...

En effet, la mise en place de ces mesures techniques et financières n'était applicable qu'avec l'accord des propriétaires des parcelles concernées.

Fin 1996, pour compléter le dispositif, Pro Natura Ile-de-France décida, avec le soutien financier de ses adhérents et de ceux du CORIF et de NaturEssonne, de se lancer dans l'acquisition d'une parcelle, qui se concrétisa en septembre 1997 (« Pelouse à Maité »).



Dès lors, NaturEssonne se voyait confier la gestion du site par Pro Natura Ile-de-France.

Deux idées naissent au sein de l'association pour répondre à cette mission :

- Celle de désigner un ou plusieurs adhérents pour effectuer le suivi écologique ;
- Celle de faire appel à l'engagement bénévole des adhérents de l'association pour mener à bien les travaux de gestion jugés nécessaires, à l'occasion de chantiers nature.

C'EST AINSI QUE LE 22 FEVRIER 1998 EUT LIEU LE 1^{ER} CHANTIER NATURE



Ce jour-là, une vingtaine de volontaires se sont retrouvés sur place et ont consacré leur journée au repérage des 31 bornes mentionnées sur le plan du cadastre ainsi qu'aux premières opérations de défrichage du site.

Cette même année était créé officiellement le groupe « Gestion Conservatoire » au sein duquel les administrateurs bénévoles échangent avec les chargés de missions pour mener à bien dans la durée la gestion des sites.

A partir du 1^{er} juin 1999, NaturEssonne fut désignée par le Préfet de l'Essonne :

- opérateur délégué par Pro Natura Ile-de-France du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais,
- opérateur du site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine,

pour réaliser les Documents d'Objectifs des 2 sites, officiellement intégrés au réseau européen Natura 2000.

La première réunion des Comités de Pilotage des deux sites eut lieu le 2 décembre 1999. Mais la mise au point des DOCOBs prit du temps, du fait de modifications réglementaires apportées tant au niveau européen que français ainsi que de la nécessaire extension des sites pour répondre aux exigences européennes.

Ce n'est qu'en 2005 que ces DOCOBs seront validés par le Préfet et que NaturEssonne deviendra officiellement structure animatrice des deux sites, désignée par les membres des Comités de Pilotage, constitués des représentants de l'administration (DIREN, Préfecture, élus des communes concernées), des propriétaires des sites et des représentants d'associations concernées.

Heureusement, pendant cette période d'instabilité, grâce aux opérations d'acquisition foncière réalisées par le Conservatoire Pro Natura Ile-de-France, les bénévoles ont pu continuer à mettre en œuvre, sur les sites acquis, les mesures de gestion préconisées pour préserver les « habitats de pelouses calcicoles ».

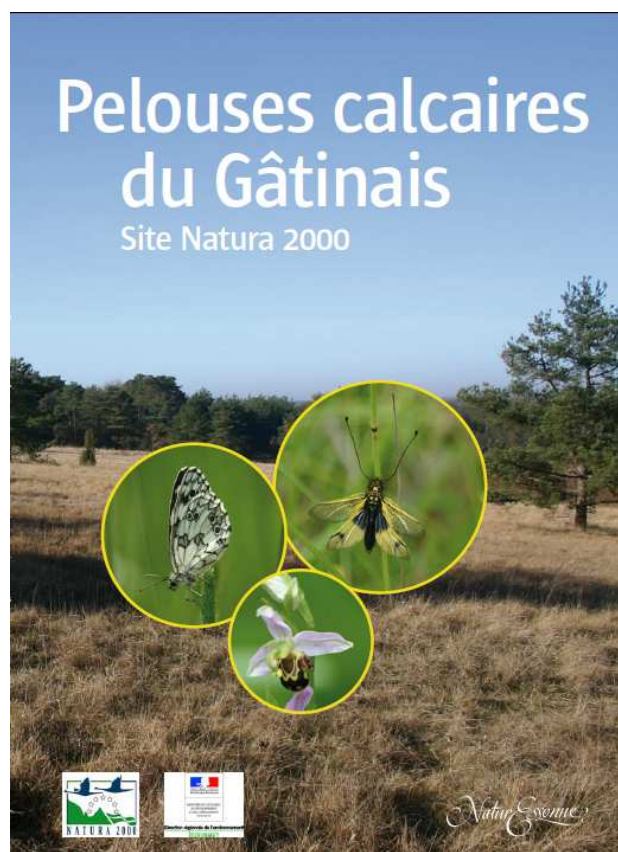
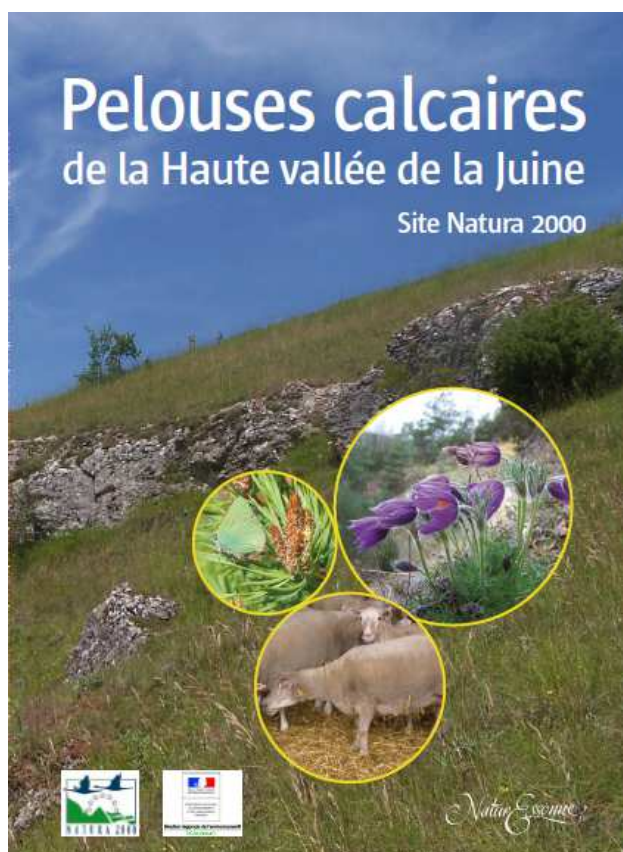


MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

A partir de 2005, la mise en œuvre des DOCOBs commence officiellement. Ces documents comportent :

- Un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national ;

- Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;
- Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.



CONSEQUENCES

La tâche d'animation confiée à l'association comporte désormais des axes précis :

- Gestion des habitats et des espèces : contrats et Chartes Natura 2000, Mesures Agro Environnementales (MAE), animation foncière et autres outils financiers
- Assistance à l'application du régime d'Évaluation des Incidences
- Amélioration des connaissances et suivis scientifiques
- Information, communication et sensibilisation
- Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance.

CELA NE CHANGE RIEN AU FOND DU PROBLEME...

Car pour mener ces actions, les contraintes demeurent les mêmes : pour que des contrats et des Chartes Natura 2000 soient signés, il faut l'accord des propriétaires, qui demeurent tributaires du fonctionnement administratif du dispositif, les obligeant, dans le cadre de la mise en œuvre des contrats, à régler le prestataire avant d'être remboursés. Les volontaires sont donc peu nombreux...

Et pendant ce temps, les parcelles à protéger se végétalisent...

MAIS HEUREUSEMENT LA VOLONTE DES BENEVOLES EST TOUJOURS BIEN PRESENTE...

En 2005, avec l'aide de l'Association de Sauvegarde de la Haute Juine et de ses Affluents (ASHJA) et de NaturEssonne, le Conservatoire Pro Natura Ile-de-France fait l'acquisition du « Grand Champ » à Saclas. Des inventaires et un plan de gestion sont réalisés par NaturEssonne ce qui permettra à cette nouvelle parcelle d'être incorporée en 2008 au site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine et aux bénévoles des 3 associations de s'unir pour réaliser des chantiers d'entretien du site. Certains membres de la Société Française d'Orchidophilie (SFO) se joindront à eux.

Parmi ces bénévoles, certains sont des professionnels de la gestion des milieux et sont attachés à la transmission de ce savoir particulier : un milieu naturel ne se « gère » pas comme un parc urbain ou un jardin. Un contact est établi avec le Lycée St Nicolas d'Igny qui forme des élèves des classes de 2^{nde} « Nature, Jardin, Paysage, Forêt » et de bac professionnel « Aménagement paysager », grâce à un des enseignants qui considère que l'organisation de chantiers nature bénévoles serait une expérience intéressante pour ses élèves.

Une convention est alors signée en décembre 2010 :

- NaturEssonne apportera aux élèves les compétences techniques de ses chargés de missions, au cours de présentations en salle et de visites sur le terrain ;
- les élèves réaliseront, sous la responsabilité des enseignants du Lycée et après préparation des sites en commun, des chantiers d'entretien tels que prévus dans les DOCOBs, selon les prescriptions des chargés de missions de NaturEssonne.



De leur côté, les adhérents bénévoles continueront à apporter leur contribution au cours de chantiers organisés eux aussi par les chargés de missions.

CE N'ETAIT QU'UN COMMENCEMENT...

En 2014, un nouveau partenariat verra le jour avec TECOMAH (Etablissement d'enseignement dédié aux métiers de la valorisation des espaces paysagers, naturels et urbains) pour les élèves inscrits dans les formations « Gestion des milieux naturels et de la faune », dans les mêmes conditions. Ce partenariat sera renforcé par l'ouverture en 2016 d'une classe de BTS GPN.



ET DU COTE DES BENEVOLES...

Ils continueront à répondre « présents » aux demandes des chargés de missions, toujours dans le même but de préserver la biodiversité des habitats de « Pelouses Calcaïques ».

Ce dispositif sera actif même pendant la période hivernale des premiers mois de l'année 2016 pendant laquelle l'action de Natur'Essonne en tant que structure animatrice sera suspendue à la procédure d'appel d'offres lancée par l'Etat.

CONCLUSION

Ainsi, pendant 20 années, ce sont :

- **142 bénévoles** (voir liste jointe) de Natur'Essonne et de ses partenaires associatifs (ASHJA, ANVL, SFO) qui ont consacré **62 jours** sur le site du Gâtinais et **65 jours** sur le site de la Juine à la préservation des pelouses calcaïres, encadrés par **12 chargés de missions** qui se sont succédé au fil des années,
- ainsi que **17 classes** de jeunes élèves du lycée La Salle d'Igny, et **11 classes** de l'EA Tecomah sur l'ensemble des 2 sites
- et ponctuellement les jeunes participants au chantier Brisfer de Saclas.

ALORS UN GRAND MERCI A TOUS POUR CE BENEVOLAT SANS LEQUEL IL SERAIT DIFFICILE DE PRESERVER LES PELOUSES CALCAIRES DU GATINAIS ET DE LA JUINE

LISTE DES PARTICIPANTS AUX CHANTIERS NATURE

Philippe ADNET, Constance, Luc et Pascale ALLAIS, Louis AMATO, Thérèse ARMAING, Marie AURENCHE, Thierry AURISSERGUES, Gérard et Ginette BACOUËL, Christian BASSOT, Marie-Claude BEN AMOR, Olivier BERTRAND, Patrick BLANCARD, Jean-Pierre BLAQUIÈRE, Jessica BUSSY, M. et Mme CACHELEU, Dominique CARLIER, Anaëlle CERDA, Violaine CHAMPION, Florence CHATAIN, Françoise CHAUSSIN, Jean-Claude CHAUVINEAU, Antoine CHEVALLIER, Orane CIROUX, Odile CLOUT, Claire COUGNAUD, Pauline COURIC, Francine CREUSOT, Bertrand CUSSON, Marcel D'HINZELIN, Emmanuel DEFRANCE, Vincent DELECOUR, Olivier DELZONS, Françoise DEUMIER, Françoise et Guillaume DOURIEZ, Arnaud DUBOIS, Sylviane DUBOZ, Jean-Marc et Jean-Pierre DUCOS, Marie-Laurence DUSSUTOUR, Jean-Claude DUVAL, Gilles ELISSALDE, Edith FICHEUX-LEFORT, Anny FINET, Colette FLEURIDAS, Alain FONTAINE, Georges FOUILLEUX, Paule FRANÇOIS, Hélène et Laurent FRÉBET, Patrick GABRIELE, Hélène GALET, Aurélien GASSER, Mireille GAUSSOT-GOWLAND, Ronan GENTRIC, Claudine GOUBIN, Mathieu GOUIRAND, Anne GOUJON, Agnès GRAVIS, Florian GUILLAUME, Gérard HALDEMANN, Mona HAMRAOUI, Christiane et Guy HEFTER, Jean-Marc HÉNOT, Fabienne HENRY, Cléo HUBERT, Jean-Philippe HUET, Camille HUGUET, Isabelle JARRY, Xavier JOLY, Oriane JOSSERAND, Vanessa JOUVINET, Mathieu JUSTON, Yohan KERBIRIOU, Fabrice KONEY, Martine et Yves LACHERÉ, Gilles LAURENT, Françoise LE BERRE, Romain LEGAL, Maryvonne et Thierry LEHUÉDÉ, Jacqueline LEROY, Laurence LIMIER, Arnaud, Maëlynn et Morgann LORET, Roland LUCQUIAUD, Gérard et Nadine LUQUET, Philippe MAESTRATI, Sylvie MAJOREL, Manuel, Mickaël et Simone MENOT, Leslie MEUNIER, Jean MICHAUX, Géraldine MOREAU, Jean-Pierre MORIZOT, Joëlle MOULINAT, Patrick MULOT, Gilles NAUDET, Liliane NEDELEC, Frédérique NGUYEN-THUYET, Françoise NOËL, Michel OCTAVE, Denis OMNÈS, Claudine ORY, Thierry PAIN, Florine PALDACCI, Patrice et Sophie PELLETIER, Simone PERDEREAU, Judith PINCEMIN, Patrick PLUCHON, Christine PRAT, Gérard PRIGENT, Pierre Alexis RAULT, Michèle RÉMOND, Catherine RIOU, Thomas ROUSSEL, Aurélie SCHNEIDER, Anna SIMONS, Serge SMOLIKOWSKY, Claude SOULAS, Pascal TEVANCE, Anne, Aude, Gilles, Laure, Robin TOURATIER, Serge URBANO, Jacques VAILLÉ, Léon VAN NIEKERK, Rémi VAUZELAS, Jannou VENOT, Fabien VIRLOUVET, Kevin ZEITOUNI.

CHARGÉS DE MISSIONS :

Lucile DEWULF, Estelle DUCHEMANN, Lucile FERRIOT, Camille HUGUET, Marlène MOITY, François OMNÈS, Aurélie PAINDAVOINE, Gaëtan REY, Mathieu SAINT-VAL, Solène SOULAS, Maria VILLALTA, Thomas WOLFF.